

**LE 12 AOUT 2024**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, en ce douzième jour du mois d'août de l'an deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: Claude Perreault

Les conseillers : Stéphane Bégin                      Sabrina Turmel  
                                 Nicolas Lacasse                      Pierre-Paul Lacasse  
                                 Frédéric Lehouillier

Absent : Frédéric Marcoux

formant quorum du conseil.

Maryline Blais, greffière-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Le procès-verbal du 8 juillet 2024 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

**110-08-2024**

**DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu et adopté à l'unanimité des conseillers;

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs tels que rapportés au rapport mensuel des comptes à payer pour un montant totalisant 44 811.27 \$
- Que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 50 015.03 \$ soit accepté.

**CORRESPONDANCE**

- Invitation à participer au souper-bénéfice Vins et fromages présenté par les Producteurs de lait du Québec et à contribuer en tant que partenaire financier dans le cadre du souper-bénéfice au profit du service de travail de rang en Chaudière-Appalaches qui est offert par l'organisme *Au cœur des familles agricoles*. La municipalité contribuera en tant que partenaire bronze au coût de 250 \$.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de juillet.

**CPTAQ**

aucun dossier

*ADMINISTRATION*

**111-08-2024**

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 529-2024**

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu à l'unanimité que le second projet de règlement numéro 529-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 372 relativement à la largeur minimale des façades des résidences unifamiliales et des garages soit adopté. **Les personnes en désaccord ont jusqu'au 21 aout 2024 pour venir signer le registre.**

**112-08-2024**

**AJOUT D'UNE CLÔTURE - PROLONGEMENT DE LA RUE BELLEVUE**

*Le conseiller, Frédéric Lehouillier, déclare avoir un intérêt et se retire pour ce point de discussion.*

CONSIDÉRANT la proposition d'ajouter une clôture afin de délimiter la zone agricole adjacente au nouveau développement résidentiel dans le projet de prolongement de la rue Bellevue;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le promoteur du projet, Lys Réalisation Inc., la Municipalité ainsi que le Comité de développement de Sainte-Marguerite;

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu à la majorité des conseillers votants;

D'accepter la soumission de Clôtures J.P.N. Inc., au coût de 11 625 \$ avant taxes afin d'implanter une clôture le long de la zone agricole adjacente au nouveau quartier de la rue Bellevue sur une distance d'environ 236 mètres et que cette dépense soit assumée à parts égales entre les trois parties citées ci-haut;

D'ajouter une section d'une longueur de 49 mètres couvrant le terrain du bassin de rétention (lot 6 222 806) au coût approximatif de 2 205 \$ et que cette section soit assumée par la municipalité seulement.

**113-08-2024**

**ABROGATION RÉSOLUTION 224-11-2022**

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et unanimement résolu d'abroger la résolution numéro 224-11-2022 concernant l'acquisition de terrains par la municipalité auprès de l'Assemblée de fabrique de la paroisse Sainte-Mère-de-Jésus pour l'implantation d'un service de garde à la petite enfance.

**114-08-2024**

**RÉSOLUTION D'APPUÏE – Garderie communautaire rue St-Pierre**

CONSIDÉRANT le manque évident de places en service de garde au sein de notre municipalité;

CONSIDÉRANT le *Projet pilote de responsables d'un service de garde éducatif en communauté et en entreprise* offert par le ministère de la Famille;

CONSIDÉRANT l'engagement du Comité de développement de Sainte-Marguerite visant l'implantation d'un service de garde en milieu communautaire dans la Municipalité de Sainte-Marguerite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite appuie le projet de construction de "Garderie communautaire rue St-Pierre" présenté par le Comité de développement de Sainte-Marguerite visant à offrir un service de garde en milieu communautaire dans la Municipalité de Sainte-Marguerite;

QUE le conseil autorise le Comité de développement de Sainte-Marguerite à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 43 612 \$ auprès de la MRC de la Nouvelle-Beauce dans le cadre de l'appel de projets pour la *Politique de soutien aux projets structurant pour améliorer les milieux de vie 2023-2024* pour le projet "Garderie communautaire rue St-Pierre".

#### *SÉCURITÉ PUBLIQUE*

Aucun dossier

115-08-2024

#### *TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE*

##### **MARQUAGE ET SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT la subvention accordée dans le cadre du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFSR);

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des soumissions pour le marquage des rues et des panneaux de signalisation routière et accessoires de sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement

D'accepter la soumission de Marquage Lignpro au coût unitaire suivant:

- 225 \$ par traverse piétonne
- 110 \$ par ligne d'arrêts
- 95 \$ par logo de 30 ou 50 km/h.

D'accepter la soumission de Signalisation Lévis au coût approximatif de 8 590 \$ avant taxes pour l'achat de différents panneaux de signalisation routière, de dos d'ânes et d'accessoires.

116-08-2024

#### *HYGIÈNE DU MILIEU*

##### **ADJUDICATION DU CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu à la majorité que la soumission de Services sanitaires Denis Fortier inc. soit acceptée au coût de 194 551.60\$ taxes incluses pour la collecte et le transport des matières résiduelles pour une période de trois (3) ans selon l'option B1 qui consiste à obtenir 26 cueillettes par année.

#### *LOISIRS ET CULTURE*

Aucun dossier

##### **DIVERS**

Le nouveau bloc sanitaire au cabanon de soccer est en fonction depuis le 15 juillet 2024. Encore une fois, un gros merci au Cercle de Fermières et à la Commission des loisirs de Sainte-Marguerite pour leur précieuse collaboration financière.

Participation du char allégorique de Scierie Pomerleau lors de la parade du 200<sup>e</sup> de la Municipalité de Sainte-Claire qui s'est tenue le lundi 24 juin 2024. La municipalité de Sainte-Marguerite est reconnaissante de ce partenariat et de cette visibilité qui lui a été accordée. Le conseil municipal accorde une commandite d'une valeur de 100\$ à Scierie Pomerleau afin de contribuer aux frais engagés lors de cet événement. Merci à tous ceux qui ont « mis la main à la buche » ce fut très apprécié.

**Période de questions**

Questions de l'assemblée

Je, soussignée Maryline Blais, greffière-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

**117-08-2024**

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Pierre-Paul Lacasse, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h 00.

\_\_\_\_\_  
Claude Perreault, maire

\_\_\_\_\_  
Maryline Blais, directrice générale  
et greffière-trésorière

*Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.*

Claude Perreault, Maire